

5 décembre 1997, Québec

Conférence de presse au sujet des négociations dans le secteur municipal

La Modératrice: On a une vingtaine de minutes, 15 en français et cinq en anglais. Bien, on peut commencer en anglais. O.K.

M. Bouchard: Mesdames, messieurs, je désire faire le point sur le dossier des négociations dans le secteur municipal et annoncer les mesures que le gouvernement entend prendre. D'abord, le constat. Depuis deux ou trois jours, nous avons fait un exercice d'inventaire de la situation qui nous fait conclure ce qui suit. Premièrement, jusqu'à la date butoir du 25 novembre, il s'est enregistré des progrès intéressants qui ont provoqué des règlements de l'ordre de 20 % à 25 % des cas. Deuxièmement, nous constatons un travail positif — je dirais intensif, même — des centrales, des dirigeants de l'UMQ et d'un grand nombre de syndicats et de municipalités. Troisièmement, par contre, nous constatons plusieurs blocages dans les syndicats locaux et aussi dans certaines municipalités qui n'ont pas déposé de proposition ni même convoqué la partie syndicale. Quatrièmement, depuis cette date butoir, nous avons, bien sûr, constaté un enlèvement assez généralisé, quoiqu'il y ait des discussions intensives présentement en cours dans les dossiers importants. Je veux réitérer la nécessité, pour le gouvernement et pour le Québec, de réaliser les économies escomptées et d'atteindre les résultats prévus. Les motifs sont évidents.

D'abord, l'assainissement des finances publiques. Deuxièmement, l'équité entre les salariés du secteur public et du secteur municipal. On sait quels sacrifices ont consentis les centaines de milliers de travailleurs du secteur public. Troisièmement, l'équité interne, cette fois-ci, entre les travailleurs municipaux. À partir du moment où vous en avez 20 %, 25 % qui ont accepté de faire leur effort de 6 %, il serait inconcevable que les autres en soient exemptés parce qu'ayant refusé de le faire. Ce qui amène également une équité entre les contribuables municipaux puisque, dans les municipalités où l'effort a été fait, il y aura exemption de hausses de taxes alors que, si on laisse la situation telle qu'elle est présentement dans les municipalités où il n'y a pas eu d'efforts de faits, on expose les citoyens à des hausses de taxes, ce qui ne serait pas équitable. Troisièmement, le gouvernement a contracté, dans son entente du 23 octobre avec l'UMQ, l'engagement et ce cite: « De prendre acte des résultats des négociations arrêtées à la date du 25 novembre et d'aviser des mesures à adopter à la lumière des résultats obtenus en regard des objectifs poursuivis. » Voilà pour le constat.

Ce matin, nous avons fait une réunion du caucus où nous avons analysé l'ensemble de la situation. Et ce que je déclare formellement c'est que, après consultation du caucus ce matin, le gouvernement a conclu à la nécessité de donner suite à son engagement d'assumer les responsabilités qui lui incombent. Il a donc décidé de procéder par voie législative, dans les cas où il le faudra, pour atteindre le résultat escompté. Le gouvernement fixe un délai de rigueur à la négociation. Celle-ci se terminera le 30 janvier. L'Assemblée nationale sera convoquée à cette date, si nécessaire, pour adopter une loi qui mettra en place un mécanisme de règlement. Ce mécanisme de règlement ne s'appliquera toutefois qu'à la demande de l'une ou l'autre des parties dans chaque municipalité. Mais dans le cas où l'une ou l'autre des parties aura opté pour l'application du mécanisme établi par la loi, chacune

des parties, dans chaque municipalité, devra déposer dans un très court délai, quelques jours, une proposition finale.

La loi prévoira qu'un arbitre choisira ensuite celle des deux propositions qui entrera en vigueur. La proposition retenue sera la plus raisonnable, respectant notamment les critères suivants: Récupération dans les coûts de main-d'œuvre allant jusqu'à un maximum de 6 %, pas de baisse de niveau de salaire et la récupération visant toutes les catégories de personnes rémunérées par les municipalités, y compris les élus. Dans le contexte que je viens de dire, je voudrais demander au ministre de faire une déclaration formelle à l'intention des municipalités.

M. Trudel: Ce qui signifie qu'avec l'intention du gouvernement et la ferme proposition d'en arriver à déposer, suite à cette période de négociations après le 30 janvier, une possibilité d'intervention législative, les municipalités, dans le contexte des corpus législatifs qui dirigent les municipalités actuellement, les municipalités pourront donc, pour leur budget de 1998, escompter jusqu'à un maximum de 6 % de leur baisse de revenus à titre de réduction de la masse salariale.

M. Bouchard: Baisse de coûts.

M. Trudel: Une baisse de coûts de la main-d'œuvre, des masses salariales reliées à la main-d'œuvre, pour les budgets de 1998. Dans ce contexte des lois qui encadrent actuellement les municipalités, chacune des municipalités pourra donc adopter son budget avec cette prévision jusqu'à un maximum de 6 % du coût de main-d'œuvre dans ses prévisions de réduction ou ses prévisions de dépense.

M. Bouchard: À partir du moment où nous avons enclenché un mode de règlement qui, de toute façon, surviendra soit par négociation ou par l'effet du mécanisme de la loi, les municipalités sont donc autorisées, comme elles le sont en vertu de la loi, mais là, il y a un élément formel d'affirmation de la part du gouvernement. La raison pour laquelle j'ai dit que le mécanisme que fixera la loi s'appliquera si l'une ou l'autre des parties le demande, c'est parce qu'il faut faire une distinction entre les grandes municipalités et d'autres municipalités plus petites. Il y a des cas où une municipalité pourrait désirer régler autrement son problème, soit par des mises en commun, soit par d'autres rationalisations, elle pourrait faire des choix, des choix de budget, des choix politiques. Elle pourra le faire, ce choix. Alors, vous avez l'ensemble de la décision que nous avons prise.

M. Larocque (Paul): M. le premier ministre, pourquoi ne pas avoir choisi une façon plus simple de régler le problème, parce que, enfin, j'essaie de me mettre dans la peau de quelqu'un de Jonquière, par exemple, qui essaie de comprendre ce que vous annoncez aujourd'hui, la mécanique est quand même assez lourde. Pourquoi ne pas avoir d'ores et déjà, aujourd'hui, décidé d'appliquer, enfin, de permettre aux villes, cette semaine ou la semaine prochaine...

M. Bouchard: Peut-être que ça peut paraître lourd, peut-être, mais c'est relativement simple, hein, c'est la meilleure offre finale, c'est le mécanisme, la meilleure offre finale. Si les gens ne s'entendent pas durant les négociations, chacun court le risque de voir l'autre proposition acceptée si elle est meilleure que la sienne. Alors, ça va créer une pression considérable sur

les négociations. Les gens ont tout intérêt à régler, on a toujours intérêt à régler soi-même plutôt que laisser l'autre, peut-être, régler pour soi. Donc, on pense que, là, il y a une dynamique de négociation inévitable qui est positive, qui est créatrice, mais en même temps, qui assure tout le monde qu'au bout de la course, il y aura un règlement. Alors, moi, j'ai toujours pensé et je suis convaincu qu'il n'y a rien qui vaut un règlement négocié, et je pense que, là, nous avons le contexte et la dynamique qui permettent de provoquer un très grand nombre de règlements puis sinon, bien, là, il y aura la loi qui s'appliquera puis ça sera la meilleure des deux offres.

M. Girard (Normand): Vous avez rencontré les centrales syndicales; quelle réaction pensez-vous que les syndicats vont avoir à une annonce comme celle que vous faites aujourd'hui? Vous leur aviez promis qu'il n'y aurait pas de loi spéciale.

M. Bouchard: Non, jamais.

M. Girard (Normand): Bien, vous aviez dit que...

M. Bouchard: Non, non, la formule avait été calibrée. C'était: Il n'y a pas de garantie qu'il y aura une loi spéciale, il n'y a pas de garantie qu'il n'y en aura pas. Ce que je voudrais dire là-dessus, au sujet des parties, c'est qu'il y a présentement des représentants du gouvernement qui sont en réunion avec des vis-à-vis syndicaux et qui les ont informés avant que je l'annonce, de ce que j'annonçais, de la mécanique. Et j'ai moi-même parlé à M. Laframboise, le président de l'UMQ avant, pour l'informer de ce que j'allais annoncer.

M. Girard (Normand): Et quelles ont été les réactions?

M. Bouchard: Je m'en remettrai à ce qu'ils diront eux-mêmes et je ne voudrais pas parler pour eux. Ce serait imprudent de parler pour eux.

La Modératrice: M. Laberge.

M. Laberge (Pierre): M. Bouchard, vous avez parlé tantôt que c'est un arbitre qui allait trancher. Sur quels critères il va se baser pour juger que c'est la meilleure offre finale? Parce que les moyens d'arriver au résultat peuvent être différents dépendamment si c'est les municipalités ou le syndicat qui fait...

M. Bouchard : Le jugement de l'arbitre. D'abord, l'arbitre il ne va pas composer un cocktail avec les propositions, là. Il en choisit une ou il choisit l'autre. C'est une ou l'autre, il n'y a pas de dosage. Donc, c'est l'ensemble de la proposition, à partir des critères qui sont là, on pourra en mettre quelques autres aussi, là. Mais essentiellement, ça va être ça qui va permettre à un arbitre très rapidement, très rapidement de se faire une idée, qu'est-ce qui est la meilleure proposition, qu'est-ce qui est la plus raisonnable dans l'intérêt public, dans l'intérêt des syndiqués, qu'est-ce qui... On peut penser que ça va être facile à faire pour les arbitres. Puis on va en nommer des dizaines, ça va prendre quelques jours seulement à régler ça.

M. Girard (Normand): Des dizaines d'arbitres?

M. Bouchard: On va en nommer assez pour que ça aille vite parce qu'on ne veut pas que ça traîne. À partir du moment où on sera obligés de passer la loi et qu'on aura fait déposer des propositions dans chaque municipalité, on va faire le nécessaire pour que la sélection de chaque meilleure proposition dans chaque municipalité soit faite rapidement. Ça va se faire rapidement.

M. Girard (Normand): Est-ce que ça va être un arbitre par municipalité?

M. Bouchard: Non, pas forcément un par municipalité. Non. Mais on va constituer un groupe d'arbitres qui va être dépêché dans les municipalités. Et puis on peut penser aussi qu'à partir du moment où les premiers cas ont été réglés, peut-être que les gens vont vite s'entendre sur l'une des deux. C'est ça.

La Modératrice: M. Lessard.

M. Lessard (Denis): Oui. M. Bouchard, M. le premier ministre, à partir du moment où on sera obligés d'adopter la loi, est-ce que cette loi est incontournable? Ou c'est sûr qu'il y aura un geste...

M. Bouchard: Elle est incontournable s'il n'y a pas de déblocage des négociations. Si ça ne se règle pas avant le 30, il y aura la loi.

M. Lessard (Denis): Mais, ça suppose que ça serait réglé dans chacune des 600 conventions collectives, c'est ça? Pour éviter une loi, là, ça prend que tout le monde ait réglé?

M. Bouchard: Oui. Écoutez, s'il en reste trois ou quatre qui sont en train de finir, on verra. Mais il y aura un jugement...

M. Lessard (Denis): Donc, ce n'est pas assuré qu'il y ait une loi. Ce n'est pas...

M. Bouchard: Bien, si c'est réglé, il n'y aura pas de loi. Si c'est réglé, il n'y aura pas de loi.

M. Lessard (Denis): Puis en termes d'échéancier, ce serait adopté avant l'ajournement des Fêtes?

M. Bouchard: Non. Il n'y a pas de loi, là, on ne dépose pas de loi. On ne dépose pas de loi. On dit formellement que si les négociations ne mènent pas à un règlement le 30 janvier, que, là, on va déposer la loi, puis la loi va faire ce que je viens de dire. Elle va obliger les gens à déposer la proposition finale, puis on va choisir la meilleure, puis ça va être réglé.

M. Lessard (Denis): Mais la Chambre sera donc convoquée fin janvier?

M. Bouchard: Oui. Oui.

M. Lessard (Denis): Maintenant, est-ce que les municipalités sont tenues de déposer leur budget avant la fin de décembre et qu'elles ont le droit d'assumer qu'il y a un moins 6 % pour les coûts de main-d'œuvre?

M. Bouchard: Oui, c'est ça. Un moins 6 % ou ce qu'elles fixeront elles-mêmes. Il y en a qui ne voudront pas aller à moins 6 %. Il y en a qui vont penser que c'est moins 4 %, que c'est moins 3 %. Ça dépend comment ils vont faire la pondération de leur récupération dans les différents postes de dépenses. Mais ils peuvent escompter jusqu'à 6 %.

Mme Bertrand (Maxime): M. le premier ministre, vous escomptiez donc que cette sorte d'épée de Damoclès que vous faites pendre sur les têtes de chaque partie va pousser les gens à régler rapidement?

M. Bouchard: Ce sera sûrement négocié sérieusement, en tout cas. Sûrement.

Une voix: Vous tiendrez une conférence de presse mercredi avant.... Est-ce qu'il va y avoir un briefing à ce moment-là, ou...?

M. Bouchard: Oui, peut-être.

M. Séguin (Rhéal): Un briefing ou une conférence de presse, parce que M. Brassard...

M. Bouchard: Il y aura soit un briefing, soit une conférence de presse. On pensait plus à une conférence de presse. On verra.